

Factures d'eau : ils nous ont restitué 3 mois d'abonnement !



Nous avons pu constater que sur notre facture d'eau et d'assainissement, les abonnements avaient été divisés par deux. Nous avons payé 3 mois d'abonnement et non 6 mois comme d'habitude. C'est la première conséquence positive du combat que nous menons depuis plus d'un an pour que la Lyonnaise des eaux, la SAUR et le Syndicat des eaux de Budos restituent à chaque usager les abonnements qu'ils ont indûment perçus en novembre-décembre 2003 pour l'eau, et en novembre-décembre 2004 pour l'assainissement. Ce-ci fait suite à une délibération prise par le Comité syndical réuni le 17 mai 2005 dont voici l'intégralité, même si la Lyonnaise « a déconseillé l'envoi d'une note à chaque usager » (Compte rendu de la séance du 17 mai 2005).

« Sachant que la facturation d'une demi prime fixe (3 mois, de juillet à septembre) lors de la facturation du mois de mai (2005) permettra de recadrer les périodes d'encaissement des primes fixes (abonnements), la facturation du mois de novembre (2005) portant alors sur la période d'octobre (2005) à mars (2006), celle du mois de mai (2006) suivant sur la période d'avril à septembre (2006), et ainsi de suite par périodes semestrielles,

Sachant que ces 3 mois de facturation permettent de caler les périodes des primes fixes sur l'échéance du contrat au 31 mars 2015,

Sachant que les dates de facturation ne sont pas modifiées, »

L'usager vigilant se souvient des 6 mois d'abonnement pour l'eau et l'assainissement qu'il a payé par avance. Il considère donc en avoir récupéré la moitié à compter de ce mois. Maintenant, Information des Citoyens Illadais compte bien l'aider à obtenir le remboursement des 3 autres mois.

Si le syndicat et les sociétés fermières voulaient remettre les compteurs à zéro, ils ne nous feraient payer que trois mois d'abonnement en mai 2006 pour avril, mai et juin. Or, pour l'instant ça n'est pas le cas. En effet, les semestres ont de nouveau été changés comme pour brouiller une nouvelle fois les pistes.

Quoiqu'il en soit cette délibération est un aveu : oui il y a bien un gros problème de gestion de l'eau et de l'assainissement dans notre syndicat !

Comment avons-nous débloqué la situation ?

Nous avons sollicité fin mars, l'aide du *Mouvement de Sauvegarde, de Promotion et de Démocratisation des Services Publics en Sud-Gironde*, association qui intervient dans notre région, chaque fois que les services publics et que les intérêts des usagers sont remis en cause. Après une nouvelle étude du dossier qui faisait apparaître d'importantes contradictions, une lettre ouverte était adressée au président du syndicat des eaux le 2 avril, lui demandant quelques explications. Ce dernier n'a pas répondu formellement, mais, nous considérons que la délibération qu'il vient de prendre est une première réponse concrète.

Cette première victoire démontre deux choses :

1° il ne faut pas que nous restions seuls face à la difficulté, c'est en nous rassemblant que nous obtiendrons des améliorations ;

2° il faut que nous soyons attentifs à l'action de nos élus pour imposer une gestion transparente des affaires publiques qui nous soit favorable.

Information des Citoyens Illadais sera toujours disponible pour vous écouter et accueillera tous les Illadais qui souhaitent s'engager autour de ces deux principes.

Bonne lecture à tous.

Le bureau

Dernière minute : les habitants de Barrouil et de Brouquet ont été branchés à l'assainissement le 3 mai. Ils ont tout de même dû payer le premier semestre à leur grande surprise.



La garderie multi accueil intercommunale à Illats Pourquoi avoir choisi le mauvais terrain ?

La communauté de communes vient de choisir notre village pour y implanter la garderie multi accueil intercommunale.

Les maires de Pujols-sur-Ciron et de Barsac entre autre, soulignant sa bonne situation géographique. C'est une bonne nouvelle. Mais, alors que Cérons et Landiras - autres municipalités intéressées par l'installation de la garderie - offraient gratuitement des terrains à bâtir (et même un parc !), nous apprenons que c'est sur un terrain appartenant à un privé- qui n'est autre qu'un cousin de notre maire-président de la Communauté de communes - qu'elle devrait être construite! Une ligne budgétaire de 95 000 € a été prévue par la CdC pour financer l'achat du fameux terrain! De plus, la parcelle choisie, le pré de Beaulac, présente de nombreux inconvénients:

- son sol est humide (c'est une terre à moustiques) malgré les deux couches de remblai étalées pour le rendre constructible
- elle est à proximité du bassin de rétention des eaux: - des mauvaises odeurs incommoderont les enfants.
- elle se situe sur un axe de communication en retrait
- il y a peu d'espace pour se garer



Pourtant, la commune est déjà propriétaire d'un terrain situé derrière les écoles et la salle de sports dont une partie pourrait être occupée par la garderie! D'autant plus que cet espace présente de nombreux avantages:

- il fera économiser aux contribuables une somme d'argent substantielle
 - il a un accès direct sur un parking
- il est en bordure de la route de ST Michel de Rieufret qu'empruntent tous les jours les salariés se rendant travailler à Bordeaux sans payer le péage.

La Caisse d'allocations familiales doit faire une enquête de faisabilité. Mais, il est encore temps que l'intérêt général l'emporte sur la satisfaction de quelques petits intérêts particuliers!

Corinne Alonso et Christine Croner

Référendum du 29 mai : plus de 65, 5% des Illadais et des habitants du canton ont voté NON

«Plusieurs députés de droite sont également désavoués dans leur propre commune, comme Marie-Hélène des Esgault (Gujan-Mestras), Philippe Dubourg (Illats) et Jean-François Régère (Talais), ces deux derniers perdant également sur leurs cantons de Podensac et de Saint-Vivien-de-Médoc. »

Sud-Ouest / 30 mai 2005

Une baisse en trompe l'œil des quatre taxes communales

Dans sa présentation des impôts locaux dans le dernier bulletin municipal, notre premier adjoint s'est glorifié d'une "baisse générale" des taux d'imposition communaux.

Il "oublie" - comme l'année dernière - de comptabiliser la ligne prélevée par la Communauté de communes. C'est dommage... car notre commune a délégué à cette collectivité des charges importantes (voirie communale, entretien de l'éclairage public etc...) qu'elle assumait auparavant. Dans ces conditions, nous constatons qu'en réalité les taxes locales sont plus élevées qu'en 2003, alors qu'il n'y avait pas encore de Communauté de Communes. En fait, il semble que la municipalité ait choisi de diminuer progressivement ses taux sur plusieurs années afin de retrouver le niveau d'imposition de 2003. Mais, elle n'a pu aller plus loin car il lui faut faire face aux remboursements des emprunts consentis lors des travaux concernant la traversée du bourg. Voici une explication chiffrée dans le tableau comparatif suivant.

Budget 2005: des dépenses tous azimuts

On aurait pu penser que le budget 2005 serait plus sage que celui de l'année précédente. Les dépenses très importantes consenties pour la rénovation de la traversée du bourg (778 000 € soit 5,10 millions de F) pouvaient limiter pendant plusieurs années les investissements communaux.

Au lieu de cela, la municipalité fait feu de tout bois. Elle se lance dans une opération immobilière coûteuse en achetant les murs de la boulangerie (73 800 € soit 484 096 F). Même si une subvention de l'État (22 140 € soit 145 228 F) est attendue et la volonté de lutter contre la désertification rurale est louable, on peut se demander si le nouveau boulanger pourra se reconstituer une clientèle véritable afin de pérenniser son activité alors que les dépôts de pains se sont multipliés dans la commune.

L'autre inquiétude porte sur les aménagements sécuritaires prévus pour diminuer la vitesse route de St Michel, à Barrouil et à Escalès: ils vont coûter 298 900 € soit 1 960 655 F! C'est dans ces moments là que l'on est content de pouvoir bénéficier d'une enveloppe parlementaire de 787 148 F même s'il restera 1 173 507 F à payer! Nous espérons que les choix qui seront faits montreront leur efficacité et respecteront les normes légales. Car, jusqu'à présent, les dos d'âne et les ralentisseurs installés dans les quartiers sont trop hauts ou interdits par la loi. Sans parler du dispositif choisi aux entrées de bourg et devant la mairie dont l'efficacité est plus que discutable mais au prix toujours inconnu... D'autant plus que pour achever réellement les travaux prévus, la somme de 12 800 € soit 83 962 F sera dépensée.

Au registre des dépenses inutiles, on pourra classer la clôture du terrain d'entraînement de football qui coûtera à la commune la bagatelle de 7 833 € soit 51 381 F.

Plus justifiées en revanche sont les dépenses pour entretenir et améliorer le fonctionnement de notre école car elles correspondent à une vraie utilité sociale: réfection des sanitaires (6 171 €), achat d'ordinateurs (8 000 €) et surtout construction d'une nouvelle classe (83 695 € soit 549 003 F).

Gilles Baillet

Taxes locales En %	2003 Commune seule	2005			Augmentations réelles des taxes locales
		Commune + Communauté de com. = taxe locale réelle (taux communiqués lors du conseil communautaire du 14/04)			
Taxes d'habitation	9,96	8,86	+ 2,88	= 11,74	+ 1,78
Foncier bâti	20,57	18,29	+ 4,87	= 23,16	+ 2,59
Foncier non bâti	41,07	36,52	+ 14,8	= 51,32	+ 10,25
Taxe professionnelle	20,6	18,31	+ 3,77	= 22,08	+ 1,48

Le jackpot pour quelques assos au grand jeu des subventions

La lecture du montant des subventions accordées aux associations pour 2005 réserve de sacrées surprises. Si la stabilité est la règle, quelques assos nagent dans un bonheur dont nous nous réjouissons pour elles.

En premier lieu le Tennis qui voit la manne municipale augmenter de... 365 % ! (274 € en 2004, 1274€ en 2005). Gageons qu'au filet il sera imbattable ! Le Cyclo-club n'a jamais pédalé avec autant d'entrain : + 165 % en bénéficiant de 629 € de plus que les 381€ accordés en 2004. La chasse est excellente pour le Fusil illadais qui en avait besoin pour fêter ses 70 ans : + 94 % en passant de 1067 € à 2067 €. L'USIF-football ne verse pas non plus une larme sur son sort : + 76 % (1320-2320). La prévention routière tient remarquablement la route, on s'en félicite, avec + 67 % (30-50).

On a presque envie de dire que le PACT (logements sociaux) et les voyages scolaires sont les grands perdants (parmi les heureux gagnants) avec seulement + 30 % pour le premier (77-100), + 23 % pour les seconds (420-515).

A la traîne de ce peloton, si on ose dire, l'association des Paralysés de France qui ne gagne que 5 % (38-40).

Notre euphorie devant une telle générosité (à qui le tiercé dans l'ordre en 2006 ?) n'est assombrie, très légèrement cela va sans dire, que par l'absence de réponse à une question qui nous turlupine : **pourquoi ces augmentations ?** Pas d'explications lors du conseil municipal et pas moyen d'en obtenir...

Attendons le prochain bulletin municipal pour savoir. Peut-être..

A défaut de pouvoir comprendre, sauf pour le Fusil illadais qui fête son anniversaire, on est bien obligé de dire, en attendant, qu'aux jeux de hasard certaines assos ont gagné le jackpot. Bravo pour elles ! Un panier à la dernière seconde pour les Bleuets d'Illats qui viennent de se voir attribuer une subvention de 500 € supplémentaires pour saluer leur montée en division supérieure (+ 28%).

Jean Marc Nigues

Ordures ménagères : les prix grimpent et la qualité baisse !

Nous payons maintenant nos factures d'ordures ménagères en deux échéances :

un premier envoi concerne le ramassage (par exemple un foyer de trois personnes paie 83 euros 20) et un deuxième correspondra au traitement des déchets ménagers. Le montant devrait être d'une somme équivalente. Cet échancier a été mis en œuvre pour masquer l'augmentation de la redevance ordures ménagères. En mai, dans le bulletin d'information de la Communauté de Communes, le président de la collectivité nous promettait le maintien d' un « niveau de service élevé ». Or, quelques pages plus loin, nous apprenions qu'« à partir du 1^{er} mai le verre sera uniquement collecté dans les bornes à verre. Ne les mettez plus dans la caissette jaune ! »

De qui se moque-t-on ?

Il semblerait que la colère monte : au sujet des cagettes jaunes, qu'elle ne fut pas ma surprise de constater le 12 mai, devant la porte du siège de la CdC que le sol était jonché d'emballages vides, bouteilles plastiques et cartons...

Marcel Carrethey

Chronique des odeurs annoncées au Merle

Nous serons brefs. Voici donc la chronique épurée des dysfonctionnements de la station du Merle.

Épisode précédent : le maire frappe du poing sur la table, les habitants du Merle en ayant ras-le-nez des nuisances olfactives de la station d'épuration implantée à la lisière du quartier. La SAUR assure le maire de sa volonté de résoudre (enfin ?) le problème. Tout va finalement pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Mai 2005 : le vent souffle de l'ouest et les habitants subissent une nouvelle fois, pendant plusieurs jours, les odeurs pestilentielles de la station quand le brassage est lancé à partir de 22 h. La SAUR intervient...

Les bonnes volontés ne sont pas à mettre en doute mais le problème est finalement plus grave : la nuisance n'est pas évitée malgré une vigilance extrême. C'est le choix au départ qui semble bien ne pas avoir été le bon.

A suivre...